Accompagnement de sortie - Intro

L'accompagnement de fin de parcours dans les centres d'enseignement et de formation professionnels ou dans les centres d'insertion socio-professionnelle (VET/ISP) joue un rôle crucial dans la préparation des stagiaires au marché de l'emploi. Il garantit que les stagiaires non seulement terminent leur formation avec succès, mais aussi réussissent leur transition vers l'emploi. Voici les éléments clés de ce processus.

Avant de quitter le centre de formation, les stagiaires passent des évaluations finales pour évaluer les aptitudes et compétences acquises. Cette étape comprend des évaluations pratiques pour mesurer les résultats d'apprentissage et la délivrance de certifications
ou de diplômes qui valident les qualifications du stagiaire, le cas échéant : une licence professionnelle ou une accréditation basée sur les normes professionnelles.

Une certification améliore l'employabilité en démontrant la compétence aux employeurs.

Pour améliorer l'employabilité, les centres de formation professionnelle fournissent aussi des conseils sur la rédaction de CV et de lettres de motivation afin de mettre en évidence les compétences et les expériences pertinentes.

- Préparation aux entretiens, y compris simulations et coaching sur le comportement requis.
- Stratégies de recherche d'emploi, en utilisant les plateformes en ligne et le réseautage.
- Mobilisation sur les attentes professionnelles et formation aux compétences informelles ou non formelles, telles que le travail d'équipe, la communication et l'adaptabilité.

L'un des principaux objectifs de l'accompagnement à la sortie est de faciliter la transition entre la formation et l'emploi. Pour ce faire, il faut :

- Offrir une aide personnalisée à la recherche d'emploi afin de trouver des postes adaptés.
- Collaborer avec les employeurs pour identifier les opportunités d'emploi et de stages.
- Conseiller les personnes intéressées par l'(auto-)entrepreneuriat.
- Veiller à l'adéquation entre le stagiaire et l'emploi afin d'augmenter la réussite à terme.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.